

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/10/2021			
En exercice :	33				
Présents :	27	Affichage de la convocation : 12/10/2021			
Pouvoirs:	5				
Votants:	31	Affichage du compte rendu : 20/10/2021			
Présents : Daniel JULI	IEN, Daniel M	ALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE			
FABREGUES, Henri CO	QUARD, Geneviè	ve HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolando			
CHAREYRE, Chantal RO	OCHE, Christian	NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima			
FERNI, Isabelle VIDAL,	FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland				
BADOIL, Carine BERNY	, Sylvère MATHI	EU, Ghislaine FROMM.			
Absents ayant remis pouvoir:					
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET					
	M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE				
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Ghislaine FROMM					
Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à Daniel JULLIEN					
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE					
Absents ou excusés :					
M Matthieu VERPILLAT					
Mme Chantal BERTHILLON					

Ouverture de la séance à 20h38

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une présentation du projet des circuits des découvertes.

La parole est donnée à Madame Solange TURPANI qui souhaite tout d'abord remercier les personnes ayant concouru à la réalisation du projet : Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, Henri COQUARD, Béatrice DUMORTIER, Joao DA ROCHA, Aline DURAND, Daniel MALOSSE, la Directrice générale des services, Madame Sabrina MEZNI, Responsable de l'Urbanisme, Monsieur Stéphane RAPHANEL, Mme Fanny DEPLANTE.

Madame Solange TURPANI remercie son équipe de bénévoles et de partenaires notamment Émilien CHIANTA, Odette JOUANIN, Couleur Café avec Maryse DEROUSSY, Carole JOUANIN de l'Office du tourisme pour ses relectures, Anne Bénédicte RIBON conceptrice du logo depuis les USA, Anne-Sophie VERNAY parent d'élève de l'école privée pour le quiz.

Elle présente le travail réalisé et relate les différents entretiens menés auprès des deux anciens Maires, MM. Albert VIALTAOUX et Guy BADOIL, du Conseiller municipal M. BONNET et sœur Pascale. L'inauguration de ce projet est prévue le samedi 27 novembre.

Monsieur le Maire remercie l'équipe pour ce travail considérable. Il souligne qu'il fallait l'énergie de Madame Solange TURPANI pour mener à terme ce projet. Une communication a été réalisée dans le bulletin municipal et il pense que ce circuit sera une raison de découvrir la commune y compris pour les habitants de V augneray pour faire partie d'une histoire commune.

Mme Fatima FERNI est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Madame Sandrine ARNAUD, conseillère déléguée à la jeunesse apporte la correction suivante : Dans les communications, il avait été annoncé le vernissage des artistes en Val Noir, dimanche 26 septembre à 11h45.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2021 avec les modifications proposées à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Délibération n° 2021 10 18 n°01- URBANISME – Dépôt d'un permis de construire au nom de la commune – Réaménagement d'un immeuble sis 17, place du Marché.



Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune nouvelle de Vaugneray a fait l'acquisition du bien immobilier sis 17, place du Marché et cadastré AC 344. Cette acquisition par voie de préemption repose sur la volonté communale de structurer son offre de logements locatifs au centre-bourg notamment à destination des jeunes ménages et des personnes âgées.

Monsieur le Maire présente l'opération, les aménagements sur 3 niveaux avec 2 logements par niveau. Le projet vise notamment à rendre accessible les logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Il indique qu'un conventionnement est en cours d'établissement avec une répartition entre des PLAI et des PLUS. Le programme local de l'habitat préconise la réalisation d'au moins 30% de PLAI. Il a donc été proposé de conventionner deux logements financés par PLAI.

Madame Carine BERNY demande des précisions sur la répartition retenue.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agira de proposer 1 T2 et 1 T3. La question s'est posée de savoir si les travaux était soumis à déclaration préalable. Avec une modification de la façade, il était plus prudent de déposer un permis de construire.

Le cabinet CORNU NEEL Architectures a donc été missionné pour établir un projet de réaménagement des trois niveaux supérieurs de l'immeuble. Le projet se traduit par les réalisations suivantes :

- ✓ L'aménagement de 6 logements locatifs accessibles et aux normes d'habitabilité actuelle (3 T2 de 41 m² et 3 T3 de 64 m²);
- ✓ La redéfinition des locaux communs et de la cage d'escalier avec une mise aux normes dimensionnelles, une optimisation des surfaces et la création d'un désenfumage par un châssis en toiture ;
- ✓ L'installation d'un ascenseur sur l'empattement de l'escalier d'accès à la cave, en rive de la limite Est, dans un volume en maçonnerie à construire.

Compte tenu des caractéristiques du projet, et en application de l'article R. 421-1 du Code de l'Urbanisme, les travaux nécessitent un permis de construire.

En application des articles L. 2121-19 et L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part et de l'article R.423-1 du Code de l'Urbanisme d'autre part, une délibération du Conseil municipal est nécessaire à l'appui d'une demande de permis de construire présentée par le Maire au nom de la commune.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve Monsieur le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune pour le réaménagement d'un bâtiment situé 17, place du Marché en 6 logements locatifs.

Délibération n° 2021 10 18 n° 02 - FINANCES - Budget annexe PLH de la commune nouvelle de Vaugneray - Décision modificative n° 02.

Monsieur Daniel MALOSSE, Adjoint aux finances présente la décision modificative. Il corrige le projet de délibération en confirmant que les avenants portent bien sur l'opération 012 rue du Rozard et qu'il s'agit de la DM n°2. Ces travaux sont financés par un emprunt Caisse des Dépôts et Consignations.



Monsieur le Maire ajoute que 2 logements sont déjà occupés et que le 3ème est en attente du retour des services de la Préfecture. Il y a plus de candidats que de disponibilités.

La décision modificative n° 2 a pour vocation l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Il est proposé la décision modificative n° 2 suivante :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre		BP	DM2	TOTAL		
011	Charges à caractère général	27 000,00		27 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00		35 000,00		
66	Charges financières	92 000,00				
Total des dépenses réelles		147 000,00	0,00	147 000,00		
042	Opérations entre sections	40 000,00		40 000,00		
023	Virt à la sect° d'investissement	130 490,00		130 490,00		
Total des dépenses d'ordre		170 490,00		170 490,00		
Total des dépenses de fonctionnement		317 490,00	0,00	317 490,00		

aree.					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	Chapitre	BP	DM2	TOTAL	
002	Solde d'exécution	104 493,08		104 493,08	
75	Autres produits de gestion courante	209 996,92		209 996,92	
76	Produits financiers	0,00		0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00	
Total des recettes réelles		314 490,00	0,00	314 490,00	
042	Opérations entre sections	3 000,00		3 000,00	
		0,00		0,00	
Total des recettes d'ordre		3 000,00		3 000,00	
Total	des recettes de fonctionnement	317 490,00	0,00	317 490,00	

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Г		
Chapitre		BP	DM2	TOTAL
001	Solde d'exécution	61 997,85	0,00	61 997,85
011	Logements la Maletière	10 000,00	0,00	10 000,00
012	Rue du Rozard	356 471,51	50 000,00	406 471,51
013	place de l'Eglise	227 639,99	0,00	227 639,99
014	17 place du marché	1 211 548,00	0,00	1 211 548,00
015	1 rue de la Maletière	440 000,00	0,00	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 002,65	0,00	250 002,65
Total	des dépenses réelles	2 557 660,00	50 000,00	2 607 660,00
040	Opérations entre sections	3 000,00	0,00	3 000,00
		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	3 000,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses d'investissement		2 560 660,00	3 470 660,00	2 610 660,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		BP	DM2	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserve	16 706,51	0,00	16 706,51
13	Subventions d'investissement	2 500,00	0,00	2 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 370 963,49	50 000,00	2 420 963,49
Total	des recettes réelles	2 390 170,00	50 000,00	2 440 170,00
040	Opérations entre sections	40 000,00	0,00	40 000,00
021	Virt de la sect° de fonctionnement	130 490,00	0,00	130 490,00
Total	des recettes d'ordre	170 490,00	0,00	170 490,00
Tota	l des recettes d'investissement	2 560 660,00	50 000,00	2 610 660,00

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 928 150 €.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte la décision budgétaire modificative n^2 du budget annexe PLH 2021, telle que présentée par Monsieur le Maire, dit que le montant total de la dm n^2 est de 50 000 ϵ en dépenses et recettes — section d'investissement ; dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 317 490 ϵ en fonctionnement et 2 610 660 ϵ en investissement pour un montant total de 2 928 150 ϵ .

Délibération n° 2021 10 18 n°03- SCOLAIRE – Partenariat entre la commune et l'association Jardin des Découvertes dans le cadre des temps d'activités périscolaires – Approbation de la convention pour l'année 2021-2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Jardin des Découvertes envisage de participer aux temps d'activités périscolaires proposés dans le cadre des rythmes scolaires.

Madame Béatrice DUMORTIER, Adjointe à la politique éducative locale et aux affaires sociales présente le partenariat entre l'association et la commune.

Madame Carine BERNY demande si l'association dispose d'un endroit pour jardiner.

Madame Béatrice DUMORTIER confirme que les écoles disposent d'un espace suffisant pour les plantations.

Monsieur Roland BADOIL fait remarquer qu'il s'agit d'une activité saisonnière.

Madame Carine BERNY souhaite avoir des précisions sur les défraiements mentionnés dans le projet de convention.

Madame Béatrice DUMORTIER répond qu'il s'agit de prendre en charge les frais de carburant des intervenants. Il s'agit de bénévoles qui s'impliquent dans un projet communal, il lui paraît pertinent que la commune prenne au moins à sa charge le coût des déplacements.



Véritable projet intergénérationnel, la participation de l'association au projet pédagogique constitue non seulement une transmission des connaissances par les jardiniers aux techniques du jardinage mais également une sensibilisation à l'environnement auprès des citoyens de demain pour comprendre les enjeux de la biodiversité et du respect de la flore.

Cette intervention est assurée par des bénévoles sur la base de défraiements, remboursement aux frais réels.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention pour définir le cadre d'intervention des bénévoles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention précisant les modalités de partenariat entre la commune et l'association

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** le partenariat entre la commune et l'association Jardin des Découvertes dans le cadre des TAP; **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour l'année 2021-2022

Délibération n° 2021 10 18 n°04- VIE MUNICIPALE- Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion « CDG69 » dans le cadre d'une convention unique.

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La commune bénéficie actuellement des missions suivantes :



- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Madame Isabelle VIDAL demande la définition des cohortes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de pré-instruction des dossiers retraite des agents par période.

Il est proposé de poursuivre ces missions.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

Il est proposé au conseil municipal:

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées ; adhère aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel	
Médecine préventive,	Coût par agent 80€	
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans la cotisation additionnelle	
Conseil en droit des collectivités	5 000 €	
Mission d'archivage pluriannuel	315 € par jour d'intervention	
Mission en matière de retraite dans le cadre du	70 € pour un nouveau dossier	
traitement des cohortes	35 € si dossier traité lors d'une précédente	
	cohorte	
Mission d'intérim	Rémunération agent + jusqu'à 6,5 % de frais de	
	gestion	

autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes; inscrit les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Communication n° 2021 10 18 n°01 - Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Date	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant
2021-54	25/08/2021	CIMETIERE	Concession 15 ans	Concession Dumortier Hubert	198.00 €
2021-55	27/09/2021	MARCHES PUBLICS	Maitrise d'œuvre Réhabilitation de 2 logements et création d'1 commerce au 1 et 3 rue de la Maletière	EKA	31 610 € HT



Communication n° 2021 10 18 n°02 - Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) est présenté en séance.

Les missions du SIDESOL sont :

- La gestion des abonnés : recouvrement ;
- L'entretien du génie civil, mise en conformité des installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés;
- Les renouvellements programmables des canalisations, des branchements, des équipements électriques, électromécaniques et électroniques ;
- Les travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, traitement de l'eau.

Le rapport est projeté en séance et présenté par Monsieur le Maire, Président du SIDESOL

Monsieur le Maire explique que le SIDESOL est toujours présent sur le territoire au moins jusqu'en 2026. Le service public d'eau potable dessert 25 775 abonnés au 31/12/2020.

Madame Isabelle VIDAL demande pourquoi il y a 0 abonné à Saint-Laurent-de-Vaux.

Monsieur le Maire répond que les abonnés de la commune de Saint-Laurent-de-Vaux ont été intégrés à la commune de Vaugneray au moment de la constitution de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire explique les sources principales du Syndicat sont les sources de Vourles et de Brignais.

Madame Carine BERNY fait remarquer que les volumes prélevés ont baissé de 8,25 % et demande si on peut en déduire qu'une économie a été réalisée.

Monsieur le Maire répond par la négative puisque les achats de l'eau ont parallèlement augmenté. Avec les dernières pluies de cet été, la nappe a aujourd'hui bien remonté à des niveaux assez exceptionnels.

Monsieur Gérard DUPLAT, Adjoint aux travaux se demande si le prix de l'eau va donc baisser.

Monsieur le Maire rapporte qu'à une réunion, une personne avait au contraire proposé d'augmenter le prix de l'eau pour l'économiser. On assiste à une baisse de la consommation d'eaux des ménages, les appareils électroménagers sont de plus en plus performants. Pour l'année 2020, 5 000 kits d'économie d'eau ont été distribués.

Concernant les entreprises, il est prévu d'installer des bornes de puisage pour les entreprises qui ont des besoins pour limiter les pertes et supprimer d'éventuelles pollutions. Monsieur le Maire ajoute que certains compteurs sont équipés d'un système de télérelève. Ce mécanisme permet de connaître en direct les consommations et d'intervenir plus rapidement sur les fuites.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le prix de l'eau est de 2,35 €/m³ au 1er janvier 2021.

Madame Sandrine ARNAUD remarque que le nombre d'analyses intitulées « paramètres physico-chimiques » a particulièrement augmenté en 2020 et souhaite savoir s'il y a une raison particulière.



Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de raisons particulières mais que le nombre effectué en 2019 était particulièrement faible.

L'indicateur linéaire de perte sur le réseau est jugé satisfaisant.

Monsieur Jean-Pierre NEMOZ note toutefois une dégradation de cet indicateur ces dernières années.

Monsieur le Maire pense qu'il y a un problème sur le comptage dans la distribution à Brignais puisque l'augmentation des pertes dans la distribution correspond à la période où le Syndicat a commencé à prendre l'eau à Ternay (eau du Rhône).

Monsieur le Maire poursuit par la présentation de l'état de la dette du service notamment avec un emprunt de 1 000 000 € en 2020 pour permettre de renouveler le réseau (Renouvellement de 1 % par an des 640 kms).

Monsieur Safi BOUKACEM fait remarquer que le coût de l'emprunt sur 20 ans est seulement de 40 000 €. Ce financement est proposé par la Banque Européenne d'Investissement pour accompagner les collectivités en charge de l'Eau et de l'Assainissement.

Madame Anne LANSON-PEYRE DE FABREGUES, Adjointe à la communication et à l'évolution durable demande si le plan Vigipirate est toujours actif.

Monsieur le Maire répond par la positive et précise que les distributeurs d'eaux restent discrets sur cette question pour éviter toute intervention malveillante.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance, du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Communication n° 2021 10 18 n°03- Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement - Année 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sont présentés en séance.

Les missions du SIAHVY sont :

Assainissement Collectif: Délégation de Service Public

Le service est géré en délégation de service public par SUEZ Eau France :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Elimination des boues produites,
- Contrôle de raccordement,
- Contrôle de branchements lors de cessions immobilières.

<u>Assainissement Non Collectif</u>:

Le service est géré en régie avec un prestataire de services pour le contrôle des installations. Prestations déléguées au bureau d'études SEDic / SUEZ Eau France :

- Diagnostic initial des installations,



- Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations avec une double périodicité 4 ans pour les installations dont les diagnostics antérieurs indiquent un risque sanitaire et / ou environnemental et 6 ans pour les autres,
- La vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- La réalisation d'analyses,
- Réalisations des contrôles règlementaires lors des cessions immobilières.

Le SIAHVY réalise les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

Le rapport est projeté en séance et présenté par Monsieur Safi BOUKACEM, Président du SIAHVY

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif

Monsieur Safi BOUKACEM rappelle que le périmètre du Syndicat : Brindas, Grézieu-la varenne, Pollionnay, Sainte-Consorce, commune nouvelle de Vaugneray (Saint-Laurent-de-Vaux), Yzeron.

L'Assainissement Non Collectif concerne 2 759 habitants au 31 décembre 2020.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est en régie avec des prestations réalisées par une entreprise (Accord-cadre à bons de commandes).

Monsieur Safi BOUKACEM poursuit par la présentation des tarifs.

Monsieur Gérard DUPLAT s'étonne de l'augmentation du tarif pour le contrôle des conceptions des installations non collectif neuves ou réhabilitées.

Monsieur Safi BOUKACEM explique que le travail est fait en interne. Il s'agit de l'instruction de dossiers de dispositifs d'assainissement non collectif avec l'accueil et l'accompagnement des administrés. Un appel d'offres avait été lancé en février 2018 et déclaré infructueux car aucune entreprise n'avait répondu. Après un nouvel appel d'offres en février 2019, une seule entreprise avait répondu. Les élus ont décidé de sécuriser ce service public en conservant en interne la compétence d'instruction des dossiers.

Le nombre de propriétés équipées d'installations autonomes sur le SIAHVY est de 1 300 et les communes les plus représentées sont Pollionnay et Vaugneray.

Monsieur Gérard DUPLAT fait remarquer que le tarif augmente également pour le contrôle de réalisation des installations ANC neuves ou réhabilitées.

Monsieur Safi BOUKACEM précise que ce service public doit s'autofinancer. Les charges doivent être couvertes par les recettes, c'est un budget annexe SPANC.

Monsieur Edouard WILLEMIN demande ce que signifie 21EH

Monsieur Safi BOUKACEM répond qu'il s'agit d'Équivalent-Habitant.

Sur l'indicateur de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs, Monsieur Gérard DUPLAT demande la raison pour laquelle il n'y a pas eu de relevé en 2011.

Monsieur Safi BOUKACEM répond qu'il s'agit d'un service qui démarrait avec une montée en charge progressive (Création le 01/01/2008).

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif

Monsieur Safi BOUKACEM explique le service public d'assainissement collectif desservait 21 499 habitants au 31/12/2020. La gestion a été confiée à SUEZ Eau France dans le cadre d'une Délégation de Service Public depuis le 1^{er} Mai 2020 pour une durée de 10 ans.



Monsieur Safi BOUKACEM poursuit la présentation sur le nombre d'abonnés par commune et les volumes facturés. Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 67.34 kms de réseaux unitaires hors branchements,
- 74.72 kms de réseaux séparatifs d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 142,06 kms (141,72 kms au 31/12/2019)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été fixée à 1 500 € pour un logement individuel et 2 000 € pour un logement collectif au 1^{er} janvier 2021. C'est la 2^{ème} ressource du Syndicat.

Monsieur Safi BOUKACEM poursuit en indiquant que le prix de la redevance assainissement collectif est de 2,23 €/m³ au 1er janvier 2021.

Monsieur Safi BOUKACEM poursuit la présentation sur les indicateurs de performance : pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97,88 % des 9 555 abonnés potentiels

Les investissements réalisés en 2020 représentent un montant de 1 419 372,20 €.

Monsieur Safi BOUKACEM détaille le programme pluriannuel de travaux adopté

Programmes pluriannuels de travaux adoptés		Montants prévisionnels Investissements éligibles à la subvention en € H.T.
DIAGNOSTIC PERMANENT: mise en œuvre du dispositif avec l'installation de 11 points de mesures de sectorisation, répondant notamment aux obligations des fiches actions, en cours de déploiement par l'Exploitant SUEZ Eau France depuis novembre 2020 pour une mise en service au plus tard le 31 décembre 2021. Brindas, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consorce et Vaugneray	2020-2021	220 000 €
VAUGNERAY : 2ème tranche de collecte des eaux usées hameau des Granges à Saint-Laurent-de- Vaux	La consultation des entreprises est en attente d'un accord de servitude de tréfonds et de passage. Travaux au 2ème trimestre 2022	160 000 €
GRÉZIEU-LA-VARENNE : secteur les Cornures - réhabilitation du collecteur public d'eaux usées par renouvellement et gainage	Étude de faisabilité en janvier 2020, le scénario est en cours de finalisation. La consultation des entreprises devrait être lancée d'ici fin 2021. Travaux au 2ème trimestre 2022	640 000 €



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels Investissements éligibles à la subvention en € H.T.
POLLIONNAY: Le Champ - la Garnière et Grande rue Jean-Pierre Dumortier - Renouvellement du réseau public d'eaux usées et création d'une noue d'infiltration et dissipation de 200 m3 pour la gestion des eaux pluviales avec transfert temporaire par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune - 750 mètres linéaires (Tranche Ferme 600 ml + Tranche Optionnelle 150 ml)	Études en 2020 Travaux finalisés en 2021	309 000 €
BRINDAS: chemin du Devay - création et renouvellement du réseau public d'eaux usées avec une mise en séparatif et création du réseau d'eaux pluviales avec transfert temporaire par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune et de la CCVL (extension du PAE des Andrés) - 1 200 mètres linéaires	Études en 2019 Travaux finalisés en 2020	605 000 €
BRINDAS: rue de la Pillardière - Réhabilitation du réseau public d'eaux usées par gainage. Renouvellement et création de réseaux d'eaux pluviales et de tranchées d'infiltration avec transfert temporaire par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune et de la CCVL	Études en 2020 Travaux finalisés en 2021	230 000 €
BRINDAS: Pont Chabrol - création d'un réseau public d'eaux usées et implantation d'un poste de relevage, raccordement de 7 habitations (ANC) et suppression d'une pollution directe à l'Yzeron	Études en 2019 Travaux finalisés en 2020	131 000 €
BRINDAS: chemin de la Rivière d'Yzeron, création d'un réseau public d'eaux usées et création d'un réseau d'eaux pluviales avec transfert temporaire par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune	Études en 2018 Travaux finalisés en 2021	33 400 €

Monsieur le Maire conclut en donnant le coût de l'eau potable et de l'assainissement, soit 4, 58 €/m³

AUTRES INFORMATIONS:

<u>Commémoration du 11 novembre</u> – rendez-vous à 11h30 à la Place de la Mairie

<u>Présentation du rapport d'activités à la CCVL le 6 décembre 2021</u> aux citoyens et aux entreprises, salle de spectacles Intervalle

<u>Ouverture de la piscine intercommunale le 2 novembre</u> avec une reprise des clubs à partir du 8 novembre

<u>Commission d'urbanisme</u> se tiendra le mardi 2 novembre (lundi férié) et le mardi 7 décembre à 20h30 en salle du Conseil municipal

Campagne de dépistage organisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :



Mardi 19/10 dans les locaux de Temps et Partage

Incident chemin du Martin le 10.09

Madame Carine BERNY interpelle Monsieur le Maire sur l'utilisation par une entreprise de transport d'un document portant la signature du Maire et l'autorisant à déroger à l'interdiction de passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes chemin du Martin le 10 septembre dernier.

Monsieur le Maire confirme avoir déjà été contacté par la riveraine et lui avoir dit qu'il n'avait pas signé un tel document.

Madame Carine BERNY estime que dans ce cas, il s'agit d'un délit, d'un faux et usage de faux et demande à Monsieur le Maire comment il entend réagir.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'envisage pas de donner suite puisqu'il n'a aucune preuve.

Madame Carine BERNY trouve ces agissements inacceptables et dit qu'ils tombent sous le coup de la loi.

Madame Ghislaine FROMM ajoute que tout le monde doit être concerné par de tels actes.

Madame Carine BERNY indique qu'il s'agit de contre-vérités.

Monsieur le Maire répond qu'il existe de nombreuses contre-vérités.

Passage piéton au niveau du Michon

Madame Véronique DUMAS souhaite avoir des précisions sur l'avancée du projet.

Monsieur le Maire explique que l'avis du Département du Rhône a été sollicité pour modifier les limites d'agglomération permettant ainsi à la Commune d'intervenir.

Madame Véronique DUMAS demande si une date est arrêtée.

Monsieur le Maire répond que cela est programmé.

Extinction de l'éclairage public

Madame Véronique DUMAS rapporte que certains habitants trouvent que l'extinction est trop tôt.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal.

Madame Anne LANSON-PEYRE DE FABREGUES ajoute que cette décision a été prise à l'issue d'une concertation menée auprès des habitants.

Monsieur Roland BADOIL constate que la Visitation reste éclairée.

Monsieur le Maire dit qu'il conviendra de vérifier car en principe, ce secteur devrait être éteint.

Monsieur Christian NEUVILLE se félicite de l'avancée dans le changement des luminaires par des leds.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h05.